

— OBJECTIF —

zéro

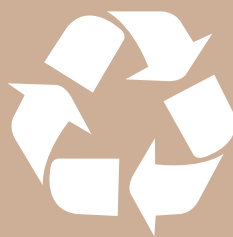
enfouissement





70%

des déchets du
BTP devront être
recyclés en 2020



-30%

des quantités de
déchets admis en
installation de stockage
d'ici 2020





Réglementation

Les objectifs de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015, en matière de gestion des déchets de chantier du BTP sont ambitieux :

- > 70 % des déchets du BTP devront être recyclés en 2020*
- > Réduction de 30 % d'ici 2020, des quantités de déchets admis en installation de stockage (centres d'enfouissement ou décharges)*

La Directive Cadre Européenne n° 2008/98/CE du 19/11/08 relative aux déchets vise notamment à :

- Favoriser l'économie circulaire en matière de traitement des déchets de chantier du BTP, en ligne avec les objectifs de la Loi de Transition Energétique (LTE).
- Pratiques vertueuses du MO en termes de gestion des déchets de chantier : préférer le recyclage, ou la "valorisation" à l'élimination.

La gestion des déchets de chantier est donc un enjeu majeur qui concerne et mobilise l'ensemble des acteurs de la filière du B.T.P. : maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises de pose, gestionnaires de déchets, etc...

– Stopper la mise en décharge –

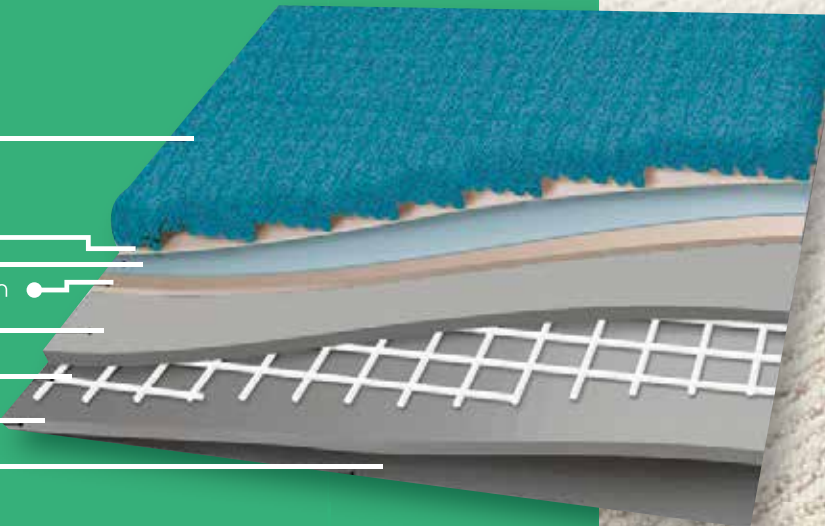
En 2017, conformément aux directives européennes en termes de hiérarchie de traitement des déchets, la plupart des pays d'Europe occidentale affichent des performances de recyclage très élevées, comme l'Allemagne, l'Autriche, le Benelux, le Royaume Uni et la Scandinavie. Paradoxalement, la France continue à éliminer massivement par enfouissement, ses déchets d'activités et de fin de vie, au détriment de leur valorisation ou de leur recyclage.

Les acteurs économiques et leurs gestionnaires de déchets sont encouragés en cela par une politique réglementaire nationale peu dissuasive : le bas coût de mise en décharge et sa faible taxation donnent hélas à cet exutoire un avantage économique incitatif.

URGENT : Cesser la mise en décharge systématique des revêtements de sols textiles au profit d'une valorisation intégrale des déchets.

> Composition d'une dalle de moquette

- Velours
- Premier dossier
- Connexion du filament
- Pré-enduction
- Couche plombante
- Fibre de verre
- Couche plombante
- Sous-couche textile



> Étapes de la valorisation en cimenterie



Dalles et moquettes en lés usagées



Transformation en pellets industriels à haut pouvoir calorifique (HPC)



Résidus minéraux pour le ciment



Production d'énergie à plus de 1400°



Le recyclage et la valorisation

Les moquettes, en particulier en dalles, sont des produits complexes et hétérogènes dans leur composition, ce qui rend, à ce jour, la séparation des matières premières et leur recyclage très difficile et très coûteux ...

Les industriels travaillent sur l'Eco-conception de nouveaux produits, plus homogènes, mais qui ne seront pas disponibles, en récupération avant une dizaine d'années en fonction de la durée de vie de ces nouveaux produits ...

Entre la mise en décharge et le recyclage, certains pays tolèrent l'incinération qui n'apporte qu'une valorisation énergétique limitée. De plus les charges minérales contenues dans les envers de dalles en particulier (+/- 2 Kg / m²) ne sont pas éliminées dans ce procédé.

“ A ce jour, la meilleure solution de valorisation est celle proposée par OPTIMUM car à la différence de l'incinération, elle offre une double valorisation... ”

Les moquettes sont converties en pellets industriels à haut rendement, utilisés dans l'industrie cimentière comme combustibles alternatifs à haut pouvoir calorifique, en remplacement d'énergies fossiles non renouvelables (gaz, coke de pétrole, charbon).

Ils participent à la cuisson de la préparation minérale du ciment à très haute température.

Ce procédé permet de valoriser les moquettes de manière intégrale et mixte, sous la forme de :

> production d'énergie par traitement thermique à plus de 1400°C.

> récupération de matière, grâce aux charges minérales contenues dans les envers de moquettes qui vont compléter la composition du ciment.



Ils ont fait
confiance
 à Optimum...
 pourquoi pas vous ?
 Intégrez la filière
 OPTIMUM dans votre
 appel d'offre.





— La solution Optimum —

Optimum vous propose une solution logistique et technique :

> *Le traitement constitue une valorisation intégrale, sous forme de matière et d'énergie : L'agence de l'environnement ADEME a établi un rapport complet sur cette filière de valorisation en décembre 2009.*

— La certification — et la traçabilité

> Certifications démarche HQE/ LEED/ BREEAM :

Accès facilité par un taux global de valorisation plus élevé des déchets de chantier, en valorisant aussi les moquettes.

> Transparence et traçabilité :

A l'issue de la prestation, un Certificat de Valorisation des déchets est systématiquement fourni, à l'attention du Maître d'Ouvrage.

— Le respect — de l'environnement

- > Mettre en place des pratiques vertueuses de gestion des déchets de ses chantiers : valorisation vs élimination.
- > Eviter la mise en décharge systématique des revêtements de sols textiles au profit d'une valorisation intégrale des déchets.
- > Logistique : pas de transport spécifique pour la collecte grâce à un fret de retour.

— La chaîne — de responsabilité

> Politique RSE du Maître d'Ouvrage (responsabilité sociétale : sociale et environnementale)

Le rôle du maître d'ouvrage (MO) est primordial en tant que premier maillon de la chaîne de responsabilité légale de traitement des déchets de son chantier. Dans le cadre de chantiers de rénovation ou réhabilitation du tertiaire, notamment en immobilier de bureaux, le dispositif OPTIMUM lui permet de :

- Tendre vers ses **objectifs en termes de développement durable**
- Réduire son **empreinte environnementale** et l'**impact carbone** de ses activités

Vérifiez que vos choix indiqués dans l'appel d'offre sont bien respectés.



OPTIMUM est un programme volontaire, concerté et national, lancé fin 2010 par l'UFTM (Union Française des Tapis et Moquettes) et l'UNRST-FFB (Union Nationale des Revêtements de Sols Techniques) devenue depuis UPMF-FFB. Le Groupe VANHEEDE Environnement est l'opérateur du dispositif pour le traitement industriel de valorisation, les aspects commerciaux, et l'organisation logistique avec les transports KTO.

CONTACT

*ACTEURS DU BÂTIMENT, SOYEZ MAÎTRES DU CHANGEMENT,
ENGAGEZ VOUS, VALORISEZ VOS SOLS TEXTILES USAGÉS !*



+ 33 (0)3 20 51 99 55

optimum@vanheede.com

<http://recyclage-moquettes.fr>

OBJECTIF

zéro
enfouissement

Intégrez la filière
OPTIMUM
dans vos appels
d'offres

